

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05/03/2025
COMPTE-RENDU N°57**

La séance est ouverte à : 19 heures

Présents : Mr LEBRERO Roger, MAIRE, Mmes : MOREAU Natacha, SUREL Delphine, URBAIN Agnès, MM : BOURDREUX Sylvain, GAIGNIER Jean-Paul, MALET Philippe, METIVET Marc-Fernand, NICOLAZO Vincent, ZUZARTE José

Absents : Mmes : GARNIER Pascale, WILSON Sophie-Emilie, M. SOULAT Sébastien

Excusée ayant donné procuration : Mme SOUBRAS Monique à Mme MOREAU Natacha

Secrétaire : Mr BOURDREUX Sylvain

3 DÉLIBÉRATIONS :

1-MICRO-CRECHE : CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES

référence de la délibération : 2025-004

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de remplacer les menuiseries extérieures sur le rez-de-chaussée du bâtiment de la micro-crèche.

Monsieur le Maire informe que les entreprises : ABP CENTRE MENUISERIES SARL à ISSOUDUN, MENUISERIES ISSOUDUN et EURL BIRTEGUE PORNET ont été sollicitées.

Après présentation des devis, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-**CHOISIT** l'entreprise ABP CENTRE MENUISERIE pour le changement des menuiseries extérieures de la micro-crèche pour la somme de 29 849.22 € HT soit 35 819.06€ TTC

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet sous condition que la subvention soit accordée.

-**INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires.

2-MICRO-CRECHE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DU CHER

référence de la délibération : 2025-005

Monsieur le Maire rappelle l'inauguration de la micro-crèche « l'oustalet » en date du 17 janvier 2025 qui a la capacité d'accueil de 12 enfants âgés de 10 semaines à 6 ans par 4 professionnels de la petite enfance diplômés. L'objectif pédagogique est axé entre autres sur l'autonomie et le bien-être des enfants et des professionnels.

Il y a la possibilité d'un accueil périscolaire pour compléter les services déjà mis en place localement par la municipalité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état des menuiseries extérieures qui est inquiétantes puisqu'elles ne sont pas étanches à l'eau et à l'air. Ce qui est dommageable au vu du réaménagement déjà effectué. Par conséquent, Il propose la rénovation des menuiseries extérieures ainsi le bâtiment sera totalement rénové

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous, indique solliciter un soutien auprès de la CAF du Cher et demande au conseil municipal de le valider.

Dépenses HT		Recettes	
Construction des bâtiments		Subvention investissement CAF	14 925 €
<i>Rénovations fenêtres</i>	29 849 €	CRST	8 954 €
		Financement de la commune	5 970 €
TOTAL	29 849 €		29 849 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-**ADOpte** le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CAF pour la subvention à hauteur de 50%.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du CRST à hauteur de 30%.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet sous condition que la subvention soit accordée.

-**INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires.

3-LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

référence de la délibération : 2025-006

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux demandes pour louer le logement communal situé 7 rue des écoles 18160 CHEZAL-BENOÎT d'environ 71m2 habitable. Il demande aux Elus d'émettre un avis à ce sujet et dans l'affirmative : de fixer les tarifs de location et de caution.

Le conseil municipal ne souhaite pas prendre de décision lors de cette séance et demande à la commission logement de se réunir afin d'apporter plus de renseignements.

Ce sujet sera délibéré ultérieurement (11 abstentions).

INFORMATIONS DIVERSES :

- Comice Agricole : - élections de la reine le 24 mai 2025
- marché fermier et repas dansant le 23 août 2025
- messe et cavalcade le 24 août 2025
- Travaux réseau eau potable rue de dampierre : perturbations le 10 mars 2025 (information communiquée à l'affichage et panneau pocket)
- La source d'eau potable appartenant au Centre Hospitalier George SAND va être vendue au SIAEP LIGNIERES le vendredi 7 mars 2025
- La compagnie du « Cirque Bidon » s'installera à CHEZAL-BENOÎT du 4 au 8 juin 2025 au stade municipal.
- Réunion des associations de CHEZAL-BENOÎT le mercredi 19 mars 2025 à 18h00 à la salle des fêtes

Séance clôturée à 20h30

Affiché en mairie le 07/03/2025

Le Maire, Roger LEBRERO



Le secrétaire de séance, Sylvain BOURDREUX

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. Bourdreux', written over a faint horizontal line.